



Bruxelles, le 4 août 2026

CM 3541/1/26
REV 1

ECOFIN
UEM
FIN
PROCED
ECB
EIB

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32-2-281 81 88

Objet: Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience
– Adoption
– Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 22 juillet 2026, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter les **décisions d'exécution du Conseil** ci-après relatives à l'approbation de l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience **pour la Tchéquie, l'Estonie, la France, l'Irlande, Malte et la Roumanie**, qui figurent dans les documents suivants:

- 1) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la **Tchéquie** (doc. 11889/26 + ADD 1)
- 2) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'**Estonie** (doc. 11892/26 + ADD 1).
- 3) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la **France** (doc. 11893/26 + ADD 1)
- 4) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'**Irlande** (doc. 11891/26 + ADD 1).

- 5) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour **Malte** (doc. 11894/26 + ADD 1)
- 6) Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la **Roumanie** (doc. 11890/26 + ADD 1 + COR 1).

Pour des raisons d'efficacité, les délégations ayant l'intention de voter de la même manière pour chacune des décisions d'exécution du Conseil visées ci-dessus peuvent choisir de ne fournir qu'une seule réponse pour toutes les décisions. Dans ce cas, ces délégations sont invitées à indiquer clairement, dans leur réponse, ce qui suit:

"La présente réponse (veuillez choisir entre OUI, NON ou ABSTENTION) s'applique à chacune des décisions d'exécution du Conseil énumérées dans la CM 3541/26."

Les délégations ayant l'intention de voter différemment pour les décisions d'exécution du Conseil visées ci-dessus sont invitées à fournir leur réponse (**OUI, NON ou ABSTENTION**) séparément pour chacune des décisions d'exécution du Conseil.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Comité des représentants permanents. Lorsqu'elles font de telles déclarations, les délégations sont invitées à indiquer la ou les décisions d'exécution du Conseil auxquelles elles se rapportent.

Les réponses doivent parvenir par courrier électronique au secrétariat général du Conseil **au plus tard le mercredi 5 août 2026 à 12 heures (HEC - heure de Bruxelles)** à l'adresse ecompl1a.ecpol@consilium.europa.eu, avec copie aux adresses suivantes: alenka.jaschke@consilium.europa.eu; maria.ruiz-nievas@consilium.europa.eu; lina.bukeviciute@consilium.europa.eu.